



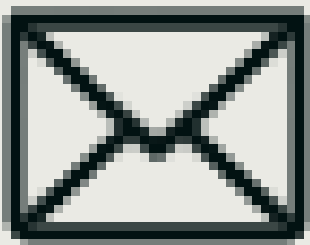
ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

Zoom
sur

Le master RH renouvelle son titre RNCP : ce qu'il faut savoir

Renouvelé pour cinq ans, le titre RNCP niveau 7 du master Manager du développement des ressources humaines confirme la qualité et la pertinence professionnelle de la formation. Décryptage de ce que cette reconnaissance garantit aux étudiants et aux recruteurs.



Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts

Découvrir le master Manager du développement des ressources humaines

En savoir plus :

Tout comprendre sur les diplômes canoniques de l'ICP



©PhilArtStudio / ICP

Comprendre le titre RNCP

Une reconnaissance officielle de la qualité de la formation

Le RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est un registre géré par France Compétences, l'instance publique qui régule la formation professionnelle et l'apprentissage en France. Chaque certification qui y figure est associée à un niveau (le niveau 7 correspond à bac+5, équivalent master), à un référentiel de compétences précis, c'est-à-dire ce que le titulaire est censé savoir faire à l'issue de la formation, et à un code unique.

Concrètement, être enregistré au RNCP signifie que l'État valide, via France Compétences, que les compétences visées par la formation et ses modalités d'évaluation répondent à un vrai besoin du marché du travail. L'ICP, en tant qu'organisme certificateur, reste quant à lui responsable de l'enseignement, de l'évaluation des étudiants et de la délivrance effective du titre. Et parce que cet enregistrement n'est valable que pour une durée limitée, la formation est soumise à un contrôle qualité régulier, comme celui qui vient d'avoir lieu.

Ce que le titre RNCP garantit aux étudiants et aux employeurs

Pour les étudiants, cette reconnaissance ouvre notamment l'accès aux financements CPF (Compte professionnel de formation) et à l'alternance. Mais son intérêt va au-delà du simple aspect administratif. Elle **certifie un niveau de compétences officiellement reconnu, directement lisible sur le marché du travail**.

Cette reconnaissance est **tout aussi importante pour les entreprises qui recrutent**. Pour celles qui accueillent des alternants ou des diplômés à la sortie du master, le titre RNCP est un repère fiable puisqu'il certifie un référentiel de compétences précis, validé par des experts du secteur, et pas seulement un contenu de cours. L'entreprise sait ainsi précisément ce que le diplômé sait faire.

Cette certification fait l'objet d'un contrôle régulier par France Compétences, qui veille à la qualité de la formation et à son adéquation avec les besoins du monde professionnel. Dans le cadre de l'alternance, elle permet également la prise en charge des frais de formation par l'OPCO (opérateur de compétences) dont dépend l'employeur.

Une double reconnaissance pour une même formation

Licence canonique et titre RNCP : deux validations complémentaires

Le master Manager du développement des ressources humaines bénéficie en réalité de deux reconnaissances. La licence canonique (équivalente au grade de master) atteste une reconnaissance académique et institutionnelle. Le titre RNCP niveau 7 atteste une reconnaissance professionnelle par l'État, garantissant l'employabilité et l'équivalence bac+5 sur le marché du travail. L'étudiant obtient ainsi à la fois un diplôme reconnu académiquement et une certification directement lisible par les employeurs.

Une formation qui évolue avec les transformations du métier RH

Une maquette pédagogique renforcée pour répondre aux nouveaux enjeux

Le renouvellement du titre RNCP a été l'occasion de repenser la maquette du master pour mieux répondre aux transformations du métier RH et aux nouvelles attentes des entreprises.

"Le rôle des RH évolue et les attentes sont plurielles. Pour identifier précisément ces évolutions, nous avons mobilisé une approche à plusieurs niveaux : une revue d'études françaises et internationales, une douzaine d'entretiens avec des praticiens RH et des dirigeants pour recueillir les tendances actuelles et à venir, ainsi qu'une analyse des parcours professionnels de nos cinq dernières promotions, incluant leur positionnement salarial au regard des benchmarks du marché. Les résultats de ce travail ont ensuite été soumis à notre comité de perfectionnement." Michèle Vincent, Directrice du master Manager du développement des ressources humaines

Le master est organisé autour de **quatre grands blocs de compétences** : Stratégie d'entreprise et stratégie RH, Processus de développement des RH, Politiques RH responsables et Accompagnement du changement transformationnel.

Ces quatre blocs ont ainsi été conservés et renforcés sur plusieurs axes :

la compréhension des évolutions de l'environnement et des enjeux stratégiques des entreprises ;
la place de la data dans les prises de décision RH ;
l'accompagnement RH des transformations ;
le rôle des RH dans la transition écologique ;
la conflictualité et la prévention des risques psychosociaux (RPS) ;
l'actualisation des outils, avec le SIRH et l'IA ;
le renforcement de la pratique orale de l'anglais des RH ;
le développement des *soft skills*, en particulier la communication orale, l'écoute active et la capacité à travailler en collaboration.

"Sur le plan pédagogique, nous avons également revu les processus de validation des blocs de compétences, introduit des cas fil rouge déployés sur l'ensemble d'un bloc, ainsi que des jeux pédagogiques." Michèle Vincent

Découvrez la maquette pédagogique du master

Se former en entreprise

Un accompagnement dans la recherche d'entreprise

Le master Manager du développement des ressources humaines se déroule principalement en alternance. Pour accompagner les futurs étudiants dans leur recherche d'entreprise, le master s'appuie sur les offres transmises par les entreprises et organisations avec lesquelles elle est en lien, ainsi que sur son réseau d'alumni.

"Nous organisons également une veille régulière des offres d'alternance, que nous republions sur notre page LinkedIn. Enfin, nous accompagnons les étudiants qui en expriment le besoin dans l'élaboration de leur CV et la préparation de leurs entretiens de recrutement. Nous sommes également en contact régulier avec l'APEC, qui organise des ateliers spécifiques dédiés aux alternants." Michèle Vincent

Si l'étudiant n'a pas trouvé d'alternance en première année, il est possible de réaliser un stage alterné, qui suit le calendrier des cours.

Intégrer le master Manager du développement des ressources humaines

Des modalités d'accès adaptées à chaque parcours

Le master est accessible par plusieurs voies, selon votre parcours et votre situation. Que vous soyez étudiant, en alternance, en reconversion ou déjà professionnel, différents dispositifs permettent de rejoindre la formation.

L'apprentissage est la voie d'accès principale. Elle vise les étudiants de moins de 30 ans souhaitant allier théorie et immersion longue en entreprise, avec un statut salarié apprenti. C'est un dispositif encouragé car il facilite l'insertion dans le monde du travail.

La professionnalisation s'adresse à un public plus large, souvent en reconversion ou déjà inséré professionnellement.

La VAE (validation des acquis de l'expérience) concerne les professionnels ayant une expérience avérée en lien avec le référentiel de compétences, et souhaitant faire valider leurs acquis sans repasser par la formation complète.

L'accès direct en M2 est ouvert aux titulaires d'un master 1 ou équivalent (bac+4) en RH, ainsi qu'aux profils justifiant d'une expérience professionnelle significative, validée lors de la procédure d'admission.

Il est également possible, pour des professionnels en exercice souhaitant renforcer ou actualiser leurs compétences, de valider un bloc de compétences spécifique via le CPF, sans s'engager sur l'intégralité du parcours.

Bien préparer sa candidature

L'entrée en master se prépare plusieurs mois à l'avance. Quel que soit le parcours choisi, il est essentiel d'anticiper ses démarches, notamment pour sécuriser une alternance ou préparer un financement avec un OPCO.

Pour l'alternance, la période de recrutement des entreprises se situe principalement **entre mi-mars et mi-mai. Il est donc conseillé de candidater sur le site de l'ICP dès mi-février**, pour ne pas arriver trop tard sur le marché.

Pour la VAE, la démarche démarre par un contact avec le service dédié de l'ICP, à l'adresse vae-vapp@icp.fr.

Publié le 15 juillet 2026 – Mis à jour le 16 juillet 2026

A lire aussi

À LA
UNE

FORMATION

Tous les tags